

ADDENDUM A LA BROCHURE DE CONVOCATION

Montrouge, le 19 avril 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Cet *addendum* précise les modalités de participation au chat, mis en place, en raison de l'épidémie de Coronavirus, pour l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2021. Ainsi, tout actionnaire aura la faculté de poser, par écrit, une ou plusieurs questions auxquelles il sera répondu lors de l'Assemblée générale, dans les conditions décrites ci-dessous.

(i) Modalités de connexion

Les actionnaires souhaitant poser une question devront consulter la page dédiée à l'adresse suivante <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-actionnaires/assemblees-generales> où ils retrouveront le lien pour se connecter sur le chat et compléteront le formulaire de connexion. Ils devront ainsi renseigner leur civilité, nom, prénom, adresse email et attester sur l'honneur être actionnaire de Crédit Agricole SA.

Le chat sera ouvert à compter du 8 mai 2021 et sera clôturé le 12 mai à l'issue de la séance des questions réponses lors de l'Assemblée générale. Seules seront prises en compte les questions qui seront transmises selon ces modalités, durant le délai imparti.

(ii) Modération et modalités de prise en compte des questions

Il sera procédé à la modération suivante sur les questions qui seront posées dans le chat:

- Il ne sera pas répondu à toute question ne portant pas sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Il ne sera pas répondu à toute question portant sur un cas personnel, une orientation client ou des problématiques commerciales pour lesquels nous vous invitons à contacter le service Relations client de votre établissement.
- Il ne sera pas répondu à tout commentaire ou question injurieuse ou diffamante.
- Il ne pourra pas être répondu à toute question dont le sens ne serait pas déchiffrable ou clair. Il revient ainsi à l'actionnaire de s'assurer de la compréhensibilité de sa question. Crédit Agricole S.A. fera cependant tout son possible pour traiter toute question qui lui sera adressée.

Il sera répondu en séance au plus grand nombre de questions après regroupement de celles-ci par thème.

Les réponses apportées en séance feront l'objet d'une publication sur le site internet de la société.

Les questions pour lesquelles il n'aura pas été possible de répondre en séance feront également l'objet d'une publication sur le site internet de la société.

Il est rappelé aux actionnaires qu'ils pourront voter en ligne sur le site dédié sécurisé de l'Assemblée, VOTACCESS, accessible via les services de bourse en ligne, à compter du 19 avril 2021, 12 heures (heure de Paris) et jusqu'au 11 mai 2021, 15 heures (heure de Paris).

L'ensemble de ces éléments sont également disponibles, ainsi que la Brochure de Convocation sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-actionnaires/assemblees-generales>.